

La Charte naturiste de Ludibulle

Nous avons la chance d'avoir des créneaux horaires à la pratique du naturisme dans cet établissement de loisirs à l'environnement agréable que l'on pourrait qualifier de paradis aquatique pour les enfants avec deux toboggans, sauna et Hammam, respectons ce lieu, ses installations, et nous serons toujours bien accueillis par la Direction.

C'est à nous par notre conduite irréprochable de nous faire accepter et par la même occasion de démontrer naturellement les vertus du naturisme auprès du personnel de Ludibulle.

La bonne éducation, le respect de soi-même et des autres, la convivialité sont les bases de la pratique de la nudité saine et collective.

La nudité intégrale est obligatoire après les vestiaires sauf pour les dames indisposées ou cause de force majeure. Les « piercings » sur le corps sont interdits.

Outre une surveillance discrète des responsables de l'Association, chacun doit se sentir responsable et être vigilant pour interdire toute forme d'exhibitionniste, de voyeurisme, de provocation sexuelle ou toute attitude de nature à choquer les enfants et les adultes.

Echangeons nos idées mais évitons de parler de sujets qui fâchent : religion et politique.

Il est normal de se conformer aux règles d'hygiène individuelle, notamment l'usage de la serviette pour s'asseoir.

Les prises de vues sont réglementées, avec l'autorisation des personnes photographiées reconnaissables même de loin.

L'identification est obligatoire à l'accueil pour accéder dans l'établissement avec la signature qui précise : toute entrave à ce règlement se soldera par une expulsion immédiate et définitive. Dans ce cas, notre Association décidera s'il y a lieu de déposer une plainte ou une main courante auprès de la gendarmerie envers la ou (les) personnes incriminée(s) contre atteinte aux bonnes mœurs.

Les personnes seules, venant pour la première fois, doivent laisser leur carte d'identité à l'entrée de Ludibulle.

Cette charte naturiste exposée à l'entrée de Ludibulle lors de nos soirées fait foi de REGLEMENT qui rend crédible notre Association qui encadre les créneaux horaires à la pratique du naturisme. Elle est garante morale auprès de la Direction de l'Etablissement qui nous reçoit, des adhérents.

**En accord avec la Fédération Française de Naturisme
dont le siège social réside à Pantin près de Paris.**

Pour les membres du bureau de l'AFNV,

le membre fondateur des créneaux horaires naturistes : Pascal Fiévet et le président : Pascal Thiell